

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

COMMUNE DE LARRINGES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE
HAUTE-SAOIE

Séance du 25 mars 2025

Délibération n°
20250325-10

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Georges BLANC, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice 15
Présents 14
Votants 14

Présents : M. BLANC Georges, Mme METRAL Laure, M. CHESSEL Pascal, Mme CHESSEL Christelle, M. GRAS Jean-François, M. COLLIARD Ervé, Mme GUYOT Patricia, M. BOCHATON Philippe, Mme SERVOZ-COCHARD Nadine, Mme SERVOZ Nathalie, M. DELEVAUX Jean-Jacques, Mme LAINÉ Delphine, M. BOCHATON Sébastien, Mme GRIVEL Allma.

Date de la convocation
18 mars 2025

Absents : M. COLLIARD Jean-François.

A été nommée secrétaire : Mme METRAL Laure.

OBJET

CCPEVA – MODIFICATION DES STATUTS

Acte rendu exécutoire
après télé-transmission
en Sous-Préfecture le

26 MARS 2025
et mise en ligne sur le
site internet de la
commune le

26 MARS 2025
Le Maire,

Georges BLANC

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que lors de la séance du 11 mars 2025, les conseillers communautaires ont approuvé la modification des statuts de la CCPEVA sur les points suivants :

- Suppression de la catégorie des « compétences optionnelles » et création « des compétences supplémentaires pour la conduite d'actions d'intérêts communautaire »,
- Reprise de trois nouveaux libellés dans les statuts : « compétences obligatoires et exclusives au sens de l'article L5214-16 I ; compétence supplémentaires pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire au sens de l'article L5214-16 II ; autres compétences non soumises à la définition de l'intérêt communautaire au sens de l'article L5211-17,
- Adaptation du libellé des compétences afin d'être le plus proche possible du libellé du code général des collectivités territoriales sans en modifier le contenu,
- Intégration de compétences déjà exercées par la CCPEVA mais non encore inscrites dans les statuts,
- Inscription des compétences eau et assainissement dans les compétences obligatoires et exclusives et non plus en compétences optionnelles,
- Modification de l'intérêt communautaire attaché aux compétences supplémentaires,
- Ajout dans la rubrique des autres compétences des participations financières et des versements de subventions à des organismes externes d'intérêt communautaire, de la formation musicale, du règlement de la publicité intercommunale, du plan intercommunal de sauvegarde, de l'abattoir public départemental,
- Transfert dans la définition de l'intérêt communautaire du méthaniseur, au sein de la compétence supplémentaire protection et mise en valeur de l'environnement, de la gestion des sentiers de randonnées, au sein de la compétence obligatoire aménagement de l'espace, et de la politique d'accueil des saisonniers, au sein de la compétence supplémentaire politique du logement et du cadre de vie,
- Suppression de certains équipements d'intérêt communautaire en raison de leur transfert ou vente et de la politique de la ville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à 2 voix pour, 1 voix contre et 11 abstentions,

Se prononce favorablement sur la modification des statuts approuvée par le Conseil Communautaire de la CCPEVA lors de la séance du 11 mars 2025.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Larringes, le 25 mars 2025

Le Maire

Georges BLANC



La Secrétaire de séance

Laure METRAL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laure METRAL', positioned over the printed name.